



**CONSEIL
DE QUARTIER**
DES JÉSUITES

**3^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration du
Conseil de quartier des Jésuites,
Lundi le 17 avril 2023 à 21h30,
Bureau d'arrondissement de Charlesbourg,
160, 76^e Rue Est, Salle de La Cité**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pascal Dumont	Président
M. Michel Voisard	Trésorier
M. David Khayat	Administrateur
M ^{me} Catherine Savoie	Secrétaire
M ^{me} Anne Deblois	Vice-présidente
M ^{me} Geneviève Khayat	Administratrice
M ^{me} Sylviane St-Louis	Administratrice

IL Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M. Simon Côté	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Michel-Marie Bellemare	Administrateur
Madame Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale, District de Louis-XIV
Monsieur Claude Lavoie	Conseiller municipal, District de Saint-Rodrigue

Aucun citoyen n'était présent

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Ernesto Salvador Cobos ouvre l'assemblée à 21h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Ernesto Salvador Cobos fait la lecture de l'ordre du jour et propose des modifications :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	21 h 30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	21 h 35
3. Nomination du président ou présidente de l'assemblée	21 h 40
4. Cooptation de nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration du conseil de quartier (CQ)	21 h 45
5. Nomination des dirigeants du conseil d'administration du CQ	21 h 55
6. Correspondance et trésorerie	22 h 10
7. Divers	22 h 15
8. Levée de l'assemblée	22 h 30

RÉSOLUTION 23-CA-16

Monsieur Ernesto Salvador Cobos suggère de retirer le point 4 de l'ordre du jour puisqu'il n'y a pas eu de membres cooptés en assemblée générale annuelle. L'ordre du jour ainsi modifié est proposé par monsieur David Khayat et appuyé par madame Anne Deblois.

Adoptée à l'unanimité

3. NOMINATION DU PRÉSIDENT OU PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 23-CA-17

Monsieur Jean-Pascal Dumont propose que monsieur Ernesto Salvador Cobos soit nommé président d'assemblée. Il est appuyé par madame Anne Deblois.

Adoptée à l'unanimité

5. NOMINATION DES DIRIGEANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CQ

Monsieur Ernesto Salvador Cobos explique que les membres du Conseil ont 30 jours après l'élection d'un nouveau conseil d'administration pour choisir les personnes qui vont occuper les postes de président, de vice-président (il ajoute que ce poste est facultatif), de secrétaire et de trésorier.

Il présente ensuite les responsabilités liées à chacun de ces postes. Le président prépare les assemblées du conseil d'administration, préside et anime celles-ci, s'assure du respect des procédures et des règlements, signe les chèques et les documents officiels et assure la représentation du Conseil de quartier durant les événements officiels.

Pour le rôle de secrétaire, il en énumère les responsabilités, soit la rédaction des procès-verbaux ou la supervision (dont la révision) de ceux-ci, adresser et recevoir la correspondance, maintenir le système de classification des documents, collaboration à la rédaction des rapports et consignation des effets bancaires.

Dans le cas du trésorier, il décrit que cette personne est responsable des fonds du conseil de quartier et de ses livres de comptabilité, du contrôle des entrées et sorties des fonds (avec l'accord du conseil d'administration par ses résolutions), du contrôle des pièces justificatives, de s'assurer que les fonds reçus soient utilisés selon les objectifs prévus, de tenir le registre des revenus et dépenses, de préparer et de soumettre les documents pertinents aux finances (dont le rapport financier), de préparer les prévisions budgétaires et d'être cosignataire des effets bancaires.

Il conclut en ajoutant que les fonctions du vice-président sont les mêmes que celles du président, mais il ou elle les exécute en l'absence de ce dernier.

Ensuite, monsieur Ernesto Salvador Cobos décrit les étapes pour choisir les membres du conseil d'administration. Il explique qu'un membre peut se proposer lui-même ou proposer quelqu'un d'autre pour chacun des différents postes. Il ajoute que la proposition n'a pas besoin d'être appuyée par quelqu'un d'autre et que, lorsqu'une personne est proposée, elle doit accepter ledit poste.

Il finit en demandant si les membres sont prêts à passer à l'élection des dirigeants, et les membres répondent par l'affirmative.

RÉSOLUTION 23-CA-18

Pour le rôle de président, monsieur David Khayat propose de nommer monsieur Jean-Pascal Dumont. La proposition est appuyée par madame Anne Deblois.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-Pascal Dumont accepte sa nomination dans l'honneur et l'enthousiasme. Il reçoit les félicitations des autres membres.

RÉSOLUTION 23-CA-19

Pour le rôle de vice-président, madame Anne Deblois représente sa candidature. La résolution est appuyée par monsieur Jean-Pascal Dumont.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 23-CA-20

Pour le rôle de secrétaire, madame Catherine Savoie présente sa candidature. La résolution est appuyée par madame Anne Deblois.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 23-CA-21

Pour le rôle de trésorier, monsieur Jean-Pascal Dumont propose de nommer monsieur Michel Voisard. La proposition est appuyée par madame Anne Deblois.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Michel Voisard accepte sa nomination.

Monsieur Ernesto Salvador Cobos souligne que tous les postes élus ont été pourvus et félicite les membres du conseil. Messieurs Jean-Pascal Dumont et Michel Voisard commentent que le conseil n'a jamais été complet depuis au moins 2014. Ce dernier ajoute qu'il souhaiterait avoir un représentant du milieu des affaires, souhait auquel madame Anne Deblois est d'accord, comme membres cooptés. Madame Catherine Savoie émet toutefois la difficulté de recruter un tel membre, en raison du fait ces gens habitent rarement dans leur milieu de travail et ajoute qu'il serait difficile pour eux de s'impliquer ainsi en soirée. Monsieur Michel Voisard répond qu'il y a la possibilité de solliciter des membres des organismes communautaires. Il ajoute d'ailleurs qu'il a approché le Carrefour de Charlesbourg et l'organisation Moulin des Jésuites, mais que leurs membres ont beaucoup de contraintes les empêchant de participer au sein du Conseil de quartier.

À ce propos, monsieur Jean-Pascal Dumont raconte qu'il a approché le Carrefour des organismes communautaires de Charlesbourg et ils auraient démontré une ouverture à une éventuelle participation. Monsieur David Khayat nomme également le Patro comme éventuel représentant du milieu communautaire alors que, pour le milieu des affaires, monsieur Jean-Pascal Dumont énonce la Caisse populaire de Charlesbourg.

Durant cette discussion, le centre commercial situé près Louis XIV est mentionné et madame Catherine Savoie le nomme comme site qui pourrait être revitalisé et que beaucoup d'espace y sont vacants dans le stationnement, malgré l'aménagement d'un restaurant (mention de madame Anne Deblois). Monsieur Jean-Pascal Dumont dit que ce point pourrait être discuté avec les élus durant l'assemblée de mai. Il rappelle que ce point avait été mentionné durant celle de mars et énonce que des projets pilotes allant dans le même sens ont été mis de l'avant à Victoriaville et en Montérégie ou Lanaudière. Il parle aussi d'une carte des îlots de chaleurs produite par une firme privée qu'il a demandé à monsieur Ernesto Salvador Cobos auparavant. Il décrit aussi différentes initiatives de reverdissement et de réaménagement des stationnements. À ce sujet, madame Catherine Savoie décrit un système « d'alvéoles », placées sous l'enrobée, qui permettent aux arbres d'être mieux enracinés et qui permettent le déplacement des arbres en cas de travaux. Monsieur Jean-Pascal Dumont conclut en disant que cet élément pourra être abordé à la prochaine assemblée, mentionnant au passage l'initiative de toit vert au Carrefour Charlesbourg.

Au sujet des élections des membres, monsieur Ernesto Salvador Cobos rappelle que deux autres personnes qui ont présenté leur candidature et rempli le formulaire en ligne, mais qu'ils ne l'ont pas complété et qu'il n'a pas eu de nouvelles de leur part. Il demande aux membres de l'assemblée s'il devrait les recontacter. Messieurs Jean-Pascal Dumont et Michel Voisard ainsi que madame Anne Deblois ont répondu à l'affirmative.

Madame Sylviane St-Louis demande si les membres cooptés doivent aussi avoir l'appui de dix personnes pour se présenter. Monsieur Ernesto Salvador Cobos répond que c'est le cas et qu'ils doivent remplir les formulaires concernés. Il ajoute aussi que les personnes intéressées peuvent également se présenter aux séances du Conseil de quartier et s'y présenter comme candidat. Il précise aussi que les membres cooptés ont les mêmes droits que les autres, sauf qu'ils ne peuvent se présenter comme président et leur mandat n'est que d'un an.

Au sujet des formulaires en ligne, monsieur David Khayat demande à monsieur Ernesto Salvador Cobos s'il y a une volonté de modifier les formulaires en ligne. À titre d'exemple, il énumère certains défauts du formulaire actuel à savoir l'impossibilité de savoir le nom des candidats et l'obligation de le remplir à chaque candidat que l'on appuie. Madame Geneviève Khayat ajoute l'exemple d'une connaissance qui a appuyé une candidate d'un autre quartier par erreur, alors qu'elles avaient le même prénom. Monsieur Ernesto Salvador Cobos répond que la Ville travaille sur l'amélioration du système et que d'autres conseils de quartiers l'ont demandé.

Madame Anne Deblois, de son côté, reconnaît que cette façon de procéder avait été conçue dans l'urgence et dans le contexte de la pandémie de COVID19. Ensuite, monsieur David Khayat énonce l'idée qu'un tel changement pourrait servir de test à Élections Québec, qui s'intéresse au vote électronique.

6. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

Monsieur Ernesto Salvador Cobos dit qu'il n'a pas reçu de correspondance. Monsieur Jean-Pascal Dumont, quant à lui, raconte qu'une rencontre aura lieu lundi prochain entre les différents conseils de quartier. Il ajoute qu'elle portera sur le programme de sécurité routière et la mise en place d'un éventuel projet pilote qui viserait à changer la façon actuelle de fonctionner. Elle vise une approche interquartier, qui permettrait de mettre en commun les fonds et les ressources entre les différents conseils et d'avoir une vision commune et structurante à l'échelle de la ville.

Dans un autre ordre d'idée, il ajoute qu'il transmettra par courriel un résumé de la dernière rencontre de la Table à vélo. Il explique que celle-ci regroupe les différents conseils de quartier et qu'elle a fait de représentations pour la modification l'aménagement Louis-XIV, soit le tronçon ouest, près de l'aménagement du futur quartier général du Service de police de la Ville de Québec. Il ajoute qu'une lettre ouverte avait même été publiée dans les médias, mais que l'organisation municipale avait refusé les aménagements proposés. Il reproche que, bien que la décision eût été prise, il n'y avait aucune possibilité d'apporter des modifications qui favoriseraient le transport à vélo. En réponse à une question de monsieur David Khayat, il précise que la responsabilité de l'aménagement est partagée entre la ville et le gouvernement provincial. Il commente que cette situation constitue une occasion manquée et que l'argument selon lequel le sentier des Cheminots passe près de cet endroit est insuffisant. Avec monsieur David Khayat, il ajoute que l'aménagement actuel demande trop de détours et qu'il n'y a pas de connexion directe. En réaction à cela, madame Catherine Savoie remarque que peu d'espace est disponible du côté est et demande s'ils voulaient une connexion du côté sud. Monsieur Jean-Pascal Dumont lui répond que c'est une connexion est-ouest qui était désirée, pour faciliter la sortie en vélo des Cheminots, se rendre à Louis XIV et accéder au réseau cycliste.

Par la suite, monsieur Ernesto Salvador Cobos demande si le Conseil a eu des nouvelles sur le projet de sécurité routière. Monsieur Michel Voisard lui répond que c'est effectivement le cas et que le projet a été accepté, nouvelle qu'il a reçu de la part de Julie Villeneuve, du conseil d'établissement de l'école des Deux-Moulins. Il raconte qu'elle lui a expliqué que les délais ont été engendrés par le retard que certaines écoles ont eu dans la création de leurs états de compte. Il explique aussi que monsieur Chapon, le responsable du côté de la ville, est absent jusqu'en mai. Il résume ensuite le projet aux nouveaux administrateurs et ajoute qu'ils n'ont pas eu de nouvelles pour la partie du financement qui concerne la création des pancartes. Pour finir, que des lettres et des chèques sont attendus dans les prochaines semaines.

Monsieur Ernesto Salvador Cobos, répondant à une question de monsieur David Khayat, énonce une dérogation mineure qui a été envoyée au Conseil par courriel. Il précise que dans un tel cas la Ville ne fait qu'informer les conseils, sans demander l'opinion de ceux-ci.

En guise de conclusion sur le point de la correspondance, monsieur Jean-Pascal Dumont indique que, pour le projet d'*agroparc* (sur les anciennes terres des Sœurs de la Charité), la seconde phase de consultation devrait débuter avant l'été ou cet automne. Il promet de transmettre l'information dès il l'aura. Il ajoute qu'un document résumant les consultations qui ont déjà eu lieu et auquel il a participé. Il ajoute qu'un rapport des différentes tables de discussions devrait être aussi disponible. À une question de madame Catherine Savoie, il ajoute que c'est le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec qui a acquis les terres et qui finance les consultations. Il ajoute cependant que la Ville est l'un des partenaires au processus de concertation. À une autre question, de madame Catherine Savoie, il répond qu'ils n'ont pas eu l'information voulant que des contributions d'origine municipales soient octroyées à ce projet. Il répond aussi à madame Sylviane St-Louis que seul le Conseil de quartier des Jésuites était présent à ces consultations, en ajoutant que le quartier limitrophe au projet n'a pas de conseil de quartier ce qui, selon monsieur Jean-Pascal Dumont, a donné l'opportunité à ce conseil d'y participer. Il précise aussi que des organismes communautaires de Beauport y étaient représentés.

Au niveau de la trésorerie, monsieur Michel Voisard explique que 2 373,44 \$ sont à la caisse. Il ajoute cependant qu'il estime que, si tous les conseils sont tenus une fois par mois, que les dépenses prévues seront de 800 \$ pour les procès-verbaux, 196 \$ en collation et cafés, 38 \$ au registraire des entreprises, pour un total de 1 036 \$ d'ici la fin de l'année. Il précise que la précédente secrétaire de soutien n'a toujours pas encaissé ses chèques. Monsieur Ernesto Salvador Cobos propose de la relancer à cet effet, craignant que les chèques ne puissent être encaissés.

RÉSOLUTION 23-CA-22

Il est résolu de rémunérer monsieur Simon Côté, à titre de secrétaire d'assemblée, pour la réalisation du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2023 du Conseil de quartier des Jésuites, pour la somme de 100\$. La résolution est proposée par monsieur Jean-Pascal Dumont et appuyée par madame Anne Deblois.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 23-CA-23

Il est résolu de rémunérer monsieur Simon Côté, à titre de secrétaire d'assemblée, pour la réalisation du procès-verbal de la 3^e Assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier des Jésuites d'avril 2023, pour la somme de 100\$. La résolution est proposée par monsieur Jean-Pascal Dumont et appuyée par madame Catherine Savoie.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 23-CA-24

Il est proposé de rembourser monsieur Michel Voisard, pour la somme de 43,70 \$, concernant les dépenses inhérentes à l'Assemblée générale annuelle 2023 du Conseil de quartier des Jésuites. La résolution est proposée par monsieur Jean-Pascal Dumont et appuyée par madame Sylviane St-Louis.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 23-CA-25

Il est proposé de rembourser monsieur Michel Voisard, pour la somme de 27,97 \$, afin de le compenser pour l'achat de café et de beignes chez Tim Hortons pour la 3^e Assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier des Jésuites d'avril 2023, ainsi que pour l'Assemblée générale annuelle 2023. La résolution est proposée par monsieur Jean-Pascal Dumont et appuyée par madame Geneviève Khayat.

Adoptée à l'unanimité

7. DIVERS

Au passage, madame Catherine Savoie revient sur le sujet de la sécurité routière et signale un lieu problématique et qu'elle tient cette information d'un membre du conseil d'établissement de l'école des Deux-Moulins. Elle décrit que ce secteur se situe sur la 8^e avenue, dans un secteur en forme de fer à cheval et qui relie l'école, une garderie et l'école secondaire de Charlesbourg. Elle explique que, du côté de la rue de Chambord, des aménagements seront faits pour les autobus en raison du caractère problématique du débarcadère actuel (les automobilistes ne s'arrêtaient plus durant les arrêts des autobus). Elle raconte qu'une partie du secteur est sans trottoir et que les enfants sont obligés de marcher dans la rue.

Elle ajoute que le conseil d'établissement de l'école des Deux-Moulins aimerait demander à la Ville d'allonger le trottoir. Elle évoque aussi l'achalandage causé de la garderie comme enjeu de sécurité.

Elle indique aussi qu'elle a fait une demande au 311, mais qu'elle aimerait que ce point soit discuté au prochain conseil. Elle demande aussi à monsieur Ernesto Salvador Cobos si une résolution peut être demandée pour, avec les changements occasionnés par l'arrivée de la garderie et tous les enjeux soulevés par le conseil d'établissement de l'école des Deux-Moulins depuis longtemps, faire une étude de sécurité, cibler spécifiquement ce secteur, voir ces études et recevoir des recommandations d'aménagements pour améliorer la sécurité. Il conseille de demander d'abord s'il

existe déjà des études à cet effet. Après discussions, madame Catherine Savoie propose de préparer une résolution à cet effet pour la prochaine assemblée ordinaire. Dans le cas d'une telle résolution, elle sera transmise aux services responsables. Elle demande aussi si c'est la Ville qui réalise de telles études ou des sous-traitants. Monsieur Ernesto Salvador répond que la ville à cette expertise, mais qu'il n'est pas sûr que celle-ci est sollicitée dans tous les cas.

Sur un autre sujet, monsieur David Khayat demande s'il y a une liste des organismes communautaires du quartier. Monsieur Michel Voisard lui répond que la Corporation de développement communautaire (CDC) aurait peut-être une telle liste, plus à jour. Monsieur Ernesto Salvador Cobos suggère qu'il vérifie de son côté au niveau de la Ville et monsieur Michel Voisard ajoute qu'il va vérifier auprès de la CDC.

Pour finir, monsieur Jean-Pascal Dumont évoque de faire une résolution à la prochaine assemblée pour le projet de piste cyclable énoncé aux assemblées précédentes pour avoir un état de la situation, puisque cet enjeu date déjà d'un an (il a été évoqué pour la première fois à la précédente assemblée annuelle). Il ajoute que ce projet n'est pas inclus dans les projets cyclables à venir, ce qui risque de retarder le projet. Madame Catherine Savoie soulève à quel point ils peuvent demander où en sont les études et à quel point ils peuvent être précis dans leurs demandes. Après quelques discussions, elle suggère de demander ces précisions directement aux élus et de formuler une question. Sylviane St-Louis commente que ce secteur est déjà très achalandé et que cela peut devenir un enjeu de sécurité.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 23-CA-26

Monsieur Jean-Pascal Dumont propose la levée de l'assemblée à 22h.

Procès-verbal rédigé par M. Simon Côté et révisé par M. Jean-Pascal Dumont et M^{me} Catherine Savoie.

SIGNÉ

SIGNÉ

M. Jean-Pascal Dumont, président

M^{me} Catherine Savoie, secrétaire